



KRAV MAGA LYON

Krav Maga Lyon
Association loi 1901 Affiliée à la FEKM
23 rue Louis Jasseron , 69003 Lyon
Tel : 04 78 88 64 18 ou 06 79 61 28 82

NOM _____

Prénom _____
 Villeurbanne Lyon 7e

INSCRIPTION

SAISON 2007 / 2008

Renseignements sur l'adhérent

1

NOM _____

PRENOM _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone Fixe : / / / / / Mobile : / / / / /

Email _____ @ _____

Date de naissance _____ / _____ / 19 _____

Ancien

2 Je soussigné _____

- Demande mon inscription personnelle aux cours de Krav Maga
- Demande l'inscription de mon fils, ma fille (16 ans min) aux cours de KravMaga

3 J'accepte de payer une cotisation annuelle de (cochez les cases vous concernant)

	1 salle (3 cours/semaine) Cochez la salle de votre choix	2 salles (6 cours/semaine)
Tarif normal	360 € pour <input type="checkbox"/> Villeurbanne <input type="checkbox"/> Lyon 7	<input type="checkbox"/> 396 €
Tarif réduit (justificatif) Etudiants, chomeurs	336 € pour <input type="checkbox"/> Villeurbanne <input type="checkbox"/> Lyon 7	<input type="checkbox"/> 396 €
Tarif police, armée, gendarmerie (justificatif)	_____	<input type="checkbox"/> 336 €

- J'accepte de payer la **licence** FFKAMA + le passeport FEKM au prix de 50 € (40 € pour les anciens). Je prends note que l'école est fermée en juillet et août, pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance (voir au dos)

4 Je joins :

- 2 photos d'identités (une photo pour les anciens)
- un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du Krav Maga (pour les anciens également)

ATTENTION : SANS LE CERTIFICAT MEDICAL L'ACCES AUX COURS EST IMPOSSIBLE

- Un chèque (**séparé**) de 50 euros (ou 40 euros si ancien) à l'ordre de Krav Maga Lyon (**licence**)
- Le montant de la **cotisation** en _____ chèque(s) à l'ordre de Krav Maga Lyon

* Si vous payez en plusieurs chèques (4 max), veuillez à noter la date du jour sur tous les chèques. Chèques débités le 15 de chaque mois.

5 A Lyon, le/...../20..... **Signature** + mention « lu et approuvé »

Code Moral de la F.E.K.M.

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- * D'honnêteté
- * De non agressivité
- * D'humilité
- * De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Règlement intérieur de l'AKML

16/08/2003

Article 1 : L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav Maga Lyon

Article 2 : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 3 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5 : Les baskettes ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seules sont autorisés les croumirs ou chaussons spécifiques adaptés aux tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 6 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM écrit ci-dessus.

Article 7 : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 8 : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la FEKM, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Le président

